



Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2016

Présidence : Monsieur Patrice Jaquenoud, syndic
Personnes présentes : 34 dont 32 ayant le droit de vote

M. le président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets. Il présente M. Fabien Baechler, nouveau membre du conseil communal, qui a eu le courage d'accepter la charge de conseiller communal en remplacement de M. Patrick Tuillard. Il présente également Stéphanie Jan, nouvelle secrétaire communale qui a remplacé Madame Patricia Page.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 2 décembre 2016, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.)
2. Budgets 2017
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements et autorisation de financement
 - 2.3. Rapport de la commission financière
3. Pot commun écoles Châtonnaye-Torny – Octroi d'une délégation de compétence d'un montant de CHF 75'000.'
4. Divers

M. le Président nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit Mme Yania Marguerat et M. Cédric Péclat qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes: 34 ;
Nombre de citoyens ayant le droit de vote: 32 ;
Majorité: 17 ;
Bulletin secret 1/5 des membres : 7

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Par contre, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le procès-verbal de la dernière assemblée est donc approuvé à main levée à l'unanimité

2. Budget 2017

2.1. Budget de fonctionnement

Pour les explications du budget de fonctionnement, la parole est donnée à M. Fabien Baechler, conseiller communal responsable des finances qui présente chaque chapitre séparément.

La présentation du budget n'apporte aucune remarque ou question de l'assemblée.

La parole est donnée au Président de la commission financière, M. Alain Gaudin (le rapport complet est annexé à ce pv). En résumé, le budget de fonctionnement prévoit un excédent de charges de CHF 151'090.00 pour un total des produits de CHF 3'345'590.00, soit un déficit de 4.51%.

La commission financière invite l'assemblée communale à accepter ce budget tel que présenté.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole suite à cette présentation.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

2.2. Investissements

M. Fabien Baechler donne les explications sur le budget des investissements.

20.506.10 - Mobilier et agencement nouveau bureau communal, CHF 20'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- Le Conseil communal souhaite libérer les locaux du 1^{er} étage du bâtiment de Middel afin de le mettre en location. Dans ce sens, les locaux du rez-de-chaussée seront mis à disposition pour les bureaux de l'administration communale. Nous profiterons de ce déménagement pour renouveler le mobilier de l'administration communale ;
- M. le Président précise que ce déménagement permettra de faciliter le travail, la collaboration et la communication entre les secteurs (contrôle des habitants, caisse et secrétariat) car les trois bureaux

seront regroupés dans l'ancienne salle de classe du rez-de-chaussée. De plus, cette nouvelle organisation permettra à l'administration communale d'être ouverte sur les 5 jours de la semaine (le lundi de 09h00 à 11h30 et de 17h00 à 19h00, le mardi de 08h00 à 11h00, le mercredi de 18h30 à 21h00, le jeudi de 08h00 à 11h00 et le vendredi de 13h00 à 15h00) ;

- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 20'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

290.503.60 - Paroi séparation local conciergerie, CHF 4'500.00

- Financement par le ménage communal ;
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 4'500.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

290.503.70 - Adoucisseur eau chaude école primaire, CHF 8'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 8'000.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

300.503.10 - Aménagement couvert, cabane forestière de Middel, CHF 10'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 10'000.00 ;
- Monsieur Manfred Portmann demande si cet objet a déjà été voté dans le passé ? Le président lui répond qu'un montant avait été mis au budget afin d'avoir un couvert pour des activités extérieures extérieures à l'abri. Il précise que cette demande d'investissement concerne un endroit au sec devant la cabane forestière. Madame Simone Cotting demande si le montant de CHF 20'000.00, voté il y a deux ans, a déjà été utilisé ? M. Denis Cotting pense qu'il s'agit de deux demandes différentes car la première prenait en compte un couvert pour le feu, puis le conseil communal a demandé un montant d'investissement de CHF 20'000 afin de réaliser un abri pour le feu et un couvert pour des activités extérieures. Malheureusement ces travaux n'ont jamais été réalisés. Monsieur Fabien Baechler confirme que ce montant de CHF 20'000 avait été autorisé par l'assemblée communale dans le budget d'investissement 2015 mais qu'il n'avait pas été reporté sur le budget d'investissement 2016. Pour cette raison, une demande d'investissement de CHF 10'000.00 est demandée dans le budget d'investissement 2017 pour la réalisation d'un couvert devant la cabane forestière ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

620.506.10 - Achat moto-faucheuse, CHF 3'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 3'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

700.501.92 - Nouvelle STAP, Middel, CHF 450'000.00

- Financement par le ménage communal ;

- Budget 2016 : Montant de CHF 246'500.00 ;
- Monsieur Francis Favre, conseiller communal en charge des eaux propres, prend la parole pour la présentation de cette nouvelle STAP. Il commence par préciser que la nouvelle station de pompage coûtera au total CHF 450'000.00 mais que CHF 246'500.00 avaient déjà été voté en 2007. Il prône cette construction car la STAP actuelle est vétuste et ne correspond plus du tout aux normes actuelles. Il précise aussi qu'aucune alarme n'est transmise à distance, qu'il n'y a pas la possibilité d'un réglage à distance et que les pompes sont relativement anciennes ce qui entraîne un rendement moindre que la génération actuelle. Puis Monsieur Favre énumère les avantages d'une nouvelles STAP, soit :
 - ✓ Station entièrement intégrée dans la supervision existante ;
 - ✓ Gestion complète de l'installation à distance avec traçabilité des événements (alarmes, changement de consigne, enregistrements des débits, etc) ;
 - ✓ Pompes nouvelle génération avec démarrage en douceur et variation de vitesse (économie sensible de frais d'électricité, env. 10-15%) ;
 - ✓ Station répondant complètement aux nouvelles normes du SAAV (séparation totale réservoir local de service, norme «pieds secs») ;
 - ✓ Permis de construire (déjà déposé en 2010) encore valable jusqu'en avril 2017.
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 450'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

700.501.95 - Elaboration du PIEP (augmentation du budget, déjà voté de CHF 20'000.00), CHF 7'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- Il s'agit là d'une augmentation du budget de CHF 20'000 voté en 2014. Ce montant est nécessaire afin de finaliser la dernière étape de l'élaboration du PIEP ;
- Madame Simone Cotting demande ce que signifie l'abréviation « PIEP » ? Monsieur Francis Favre lui précise qu'il s'agit du « plan d'infrastructure de l'eau potable » ;
- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 7'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

700.501.93 - Aquafri, CHF 7'500.00

- Financement par le ménage communal ;
- Francis Favre explique à l'assemble qu'il s'agit d'un portail internet mis en place par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). C'est un système d'information géographique (SIG) des infrastructures d'eau potable et de défense incendie du canton de Fribourg ;
- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 7'500.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

710.501.40 - Achat d'échantillonneurs, CHF 11'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 11'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

720.500.15 - Assainissement site pollué de la Bretonnière, CHF 95'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- Il s'agit là d'une augmentation du budget de Fr. 105'000 voté en 2014. Cet investissement fait notamment l'objet d'un subventionnement de l'Etat de 70% qui n'était lui-même pas budgété pour CHF 140'000 ;

- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 95'000.00 qui ne coûtera que CHF 60'000.00 à la commune ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité.

942.503.30 - Rénovation bâtiments communaux, CHF 30'000.00

- Financement par le ménage communal ;
- Le Conseil communal souhaite libérer les locaux du 1^{er} étage du bâtiment de Middel afin de le mettre en location. Dans ce sens, une rénovation sommaire des locaux sont nécessaires afin de pouvoir mettre cet objet en location rapidement ;
- Monsieur Christian Amherd: demande ce qu'il y a au 2^{ème} étage du bâtiment communal à Middel. M. le président lui répond que l'idée est de louer un bureau en l'état car une personne de la commune est intéressée. Confirmer encore les conditions afin de rentabiliser au mieux la location ;
- Madame Martine Gilliéron trouve que le montant de CHF 30'000.00 est un peu léger pour la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment communal à Middel. M. le président lui répond que beaucoup d'efforts seront mis dans la cuisine ainsi que pour la sécurité du balcon et que certaines pièces sont déjà rénovées ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 30'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté par 29 oui, 2 non et 1 abstention.

Budget d'investissement global

- Fabien Baechler résume les comptes du budget d'investissement précités.
- À son sujet, la discussion est ouverte. Pas de remarque.
- La commission financière approuve le budget d'investissement en précisant que la planification et la réalisation des investissements doit impérativement être faite. Un échéancier sur 5 ans doit être fourni à la commission financière afin d'avoir une réelle stratégie d'investissement sur le long terme.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement et son autorisation de financement par le ménage communal est accepté à l'unanimité

3. Pot commun écoles Châtonnaye-Torny – Octroi d'une délégation de compétence d'un montant de CHF 75'000.00

Monsieur Patrice Jaquenoud présente le dossier du pot commun. Il explique qu'une nouvelle convention est nécessaire car :

- La convention de 1991 est devenue obsolète ;
- La convention concernant la halle polyvalente de Châtonnaye (1981) est également obsolète ;
- La loi Scolaire de 2014 (transports, org. scolaire) requiert de nouvelles exigences ;
- Les locaux scolaires (pot commun), les transports scolaires (charge communale dès 2018) doivent être réglementés

Le calendrier du projet du pot commun se résume comme suit :

- Convention de 1991 devenue obsolète ;
- Convention Halle polyvalente de Châtonnaye (1981) également obsolète ;
- Répondre aux exigences de la nouvelle Loi Scolaire de 2014 (transports, org. scolaire) ;
- Intégrer la gestion des locaux scolaires

Les domaines touchés par le pot commun sont les statuts des biens (localisation des sites scolaires et la définition des communes dans la mise à disposition des locaux, leur entretien, leur équipement (établissement d'un inventaire sur chaque site), la répartition des frais pris en compte (matériel scolaire & fournitures (ACM-ACT), matériel informatique, transports pour activités pédagogiques, sport scolaire, camp de ski, camp vert, etc.), activités culturelles, santé scolaire, commission des écoles.

La répartition des coûts est calculée selon les principes suivants:

- Chaque local potentiellement dédié à l'enseignement est inventorié et défini au 1^{er} juillet pour l'année scolaire suivante afin de déterminer une valeur locative globale ;
- Pour chaque local, une valeur locative est définie afin de déterminer une valeur locative globale répartie entre les deux communes en fonction du nombre d'élèves de chaque commune (la bibliothèque scolaire, l'AES & Cococinel font partie intégrante du Pot commun) ;
- La gestion du Pot commun est assurée par la commune de Châtonnaye qui fournira à Torny un décompte au 1^{er} octobre avec la différence entre le loyer à encaisser et la part de la valeur locative globale à assumer, soit le montant à créditer ou à débiter pour chaque commune qui inscrira ce montant au budget de l'année suivante. Le paiement se fera sur l'exercice comptable de l'année suivante (en deux tranches) et une réévaluation annuelle des valeurs locatives aura lieu.

La halle de gymnastique :

- Abrogation de l'ancienne convention de 1981 ;
- Local d'enseignement comme les autres, soumis aux mêmes règles ;
- Définition du pourcentage de la surface utile du bâtiment consacrée à la halle de gymnastique (78%) ;
- Définition d'un taux d'occupation scolaire (2016: 35%) pour établir la valeur locative prise en compte dans le Pot Commun.

Transports scolaires :

- Abrogation de l'ancienne convention de 1981 ;
- Définition d'un principe de répartition des frais en vue du transfert de charge du canton aux communes prévu en 2018 par la Nouvelle loi scolaire et le RLS ;
- Principe simple: répartition des frais en fonction des kilomètres parcourus sur le territoire de chaque commune ;
- Prise en compte des transports justifiés par les activités pédagogiques obligatoires (gym – ACT – ACM).

Afin de pouvoir gérer le pot commun librement dans un certain cadre financier et dans la signature de la convention scolaire (contrat entre les deux communes), le conseil communal demande à l'assemblée communale une délégation de compétence valable pour la durée de la législature (à renouveler tous les 5 ans) dont le montant se détermine en fonction des valeurs locatives et de leur variation probable en fonction du contexte scolaire ; à ce jour CHF 75'000.00.

Manfred Portmann demande si le matériel scolaire et les bâtiments restent la propriété de chaque commune ? Monsieur Patrice Jaquenoud lui répond par l'affirmative.

Monsieur Christian Brandalise s'étonne que le local des pompiers ne fasse pas partie intégrante du pot commun ? Monsieur Patrice Jaquenoud lui répond qu'uniquement les locaux qui seront exclusivement utilisés par les écoles sont inventoriés. Monsieur Christian Brandalise demande si dans le futur il serait possible d'imaginer que Châtonnaye prenne en charge une partie de la location du local des pompiers et d'inclure cette location dans le pot commun ? Monsieur Pierre-Alain Toffel prend bonne note de cette remarque et va en discuter au comité CSPI Glâne Nord. Monsieur Christian Brandalise précise que sur les 4 communes qui participent au CSPI, seulement 3 communes participent aux frais alors que Châtonnaye profite aussi des services du feu.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'octroi d'une délégation de compétence d'un montant de CHF 75'000.00 pour le pot commun des écoles Châtonnaye-Torny est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

4. Divers

- Monsieur Alain Gaudin prend la parole en tant que citoyen concernant la remise de la pétition pour le trottoir en lisant une lettre écrite par son épouse. Il transmet la lettre ainsi qu'un dessin de son fils au conseil communal. M. Patrice Jaquenoud prend bonne note de cette demande et précise que la commune a aussi envie d'aller de l'avant même si certains impératifs prennent du temps afin de mener à bien ce dossier. Monsieur Roland Sallin prend la parole et précise que l'idée du conseil est de procéder à un ensemble de travaux concernant la traversée de Middel, soit le remplacement de la conduite d'eau claire, la création d'un cheminement piétonnier et la réfection du tapis de la route. Malheureusement certains facteurs freinent l'avancement de ce dossier par le conseil communal. Pour que ce projet soit réalisé dans les plus brefs délais, peut-être qu'il faudra envisager la séparation des objets. Un budget avait déjà été voté. Monsieur Denis Cotting trouve dommage de voter un budget qui ne se concrétise pas comme déjà vu dans le passé. Monsieur Patrice Jaquenoud précise que les investissements mis de côté seront exécutés au plus vite. Madame Wacker relève le fait que chaque ouverture de chantier représente un coût et qu'il serait donc judicieux de procéder à l'intégralité des travaux en une seule fois. Madame Simone Cotting propose de repeindre les lignes blanches de ce tronçon.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, tous ses collègues qui donnent de leur temps et mettent leur savoir à la disposition de la commune.

Il remercie également la boursière, la secrétaire, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales et souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

M. le Président clôt cette assemblée à 21h31 et invite cordialement l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'une petite collation.

Le Syndic :

Patrice Jaquenoud

La Secrétaire :

Stéphanie Jan